

**SEANCE DU 14 MARS 2022**

Par convocation du 7 mars 2022, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le quatorze mars 2022 à 20h30 au Centre Culturel pour raisons sanitaires et après déclaration déposée en Sous-Préfecture.

**Ordre du jour :**

1. Compte administratif 2021 : Sce Général, Sce Eau et Sce Assainissement
2. Compte de Gestion 2021 : Sce Général, Sce Eau et Sce Assainissement
3. Tarifs 2022 : Sces Eau et Assainissement
4. Dissolution Syndicat d'Initiative du Val de Metz : désignation d'un représentant communal
5. Renouvellement Général sur la Protection des données : mission au Centre de Gestion
6. Renouvellement bail de chasse
7. Travaux Nouvelle Mairie , : suivi du chantier
8. Informations diverses

- ◆ **Présents** : Mrs CAILLOUX, COLLA, BEUCART, MAGRI, ROYER, WAGNER, et Mmes AUBURTIN, BESNARD, MERAND, ROMELOT, SEHILI, SOMNY
- ◆ **Excusés** : Mrs Goussot, Veillat et Mme Bergé
- ◆ **Pouvoirs** : M Goussot à M Colla ; M Veillat à Mme MERAND
- ◆ **Secrétaire** : Mme Sehili
- ◆ **Nombre de conseillers en exercice** : 15 – Le quorum est atteint
- ◆ **Le compte rendu de la séance du 31 janvier 2022 est adopté**

**N°1-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1)-COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SERVICE GENERAL**

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, sur présentation de Madame Sehili, 1<sup>ère</sup> adjointe, vote le Compte Administratif 2021 du Sce Général comme suit et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes</b>	
Prévu :	1 007 419,82	Prévu :	1 007 419,82
Réalisé :	451 091,21	Réalisé :	446 329,00
Reste à réaliser :	242 200,00	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
Prévu :	619 552,82	Prévu :	619 552,82
Réalisé :	282 003,64	Réalisé :	636 588,80
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 4 762,21
Fonctionnement :	354 585,16
Résultat global :	349 822,95

**n° 1-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION RÉSULTAT 2021 – SCE GENERAL****Le Conseil Municipal,**

- Après avoir approuvé le compte administratif 2021 du Sce Général
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
  - un excédent de fonctionnement de : 65 250,34
  - un excédent reporté de : 289 334,82
  - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 354 585,16
  - un déficit d'investissement de : 4 762,21
  - un déficit des restes à réaliser de : 242 200,00
  - Soit un besoin de financement de : 246 962,21

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT **354 585,16**  
 ↪ AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **246 962,21**  
 ↪ RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT : **107 622,95**  
 ↪ RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : - **4 762,21**

**n° 1-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SCE EAU**

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, sur présentation de Madame Marie-Catherine SEHILI, 1<sup>er</sup> adjointe, vote le **Compte Administratif de l'exercice 2021 du Sce Eau** et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes:</b>	
Prévu :	52 090,00	Prévu :	101 108,62
Réalisé :	4 089,11	Réalisé :	101 105,74
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
Prévu :	27 652,67	Prévu :	27 652,67
Réalisé :	15 247,88	Réalisé :	28 242,44
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : 97 016,63  
 Fonctionnement : 12 994,56  
 Résultat global : 110 011,19

**n° 1-4) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – SCE EAU**

**Le Conseil Municipal,**

- Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021 du Sce Eau
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
  - un excédent de fonctionnement de : 5 431,89
  - un excédent reporté de : 7 562,67
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 12 994,56
  - un excédent d'investissement de : 97 016,63
  - un déficit des restes à réaliser de : 0,00
 Soit un excédent de financement de : 97 016,63

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

↪ RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT : **12 994,56**  
 ↪ AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0.00  
 ↪ RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT : **12 994,56**  
 ↪ RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT : **97 016,63**

**n° 1-5) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SCE ASSAINISS.**

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, sur présentation de Madame Marie-Catherine SEHILI,

1<sup>er</sup> adjointe, vote le **Compte Administratif de l'exercice 2021 du Sce Assainissement** et arrête ainsi les comptes:

**Investissement**

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes:</b>	
Prévu :	89 711,42	Prévu :	128 336,67
Réalisé :	65 506,61	Réalisé :	47 676,48
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
Prévu :	145 500,25	Prévu :	145 500,25
Réalisé :	60 469,20	Réalisé :	147 769,99
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-17 830,13
Fonctionnement :	87 300,79
Résultat global :	69 470,66

**n° 1-6) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION RÉSULTAT 2021 – SCE ASSAINISS.**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021 du Sce Assainissement
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
  - un excédent de fonctionnement de : 13 170,54
  - un excédent reporté de : 74 130,25
  - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 87 300,79
  - un déficit d'investissement de : 17 830,13
  - un déficit des restes à réaliser de : 0,00
  - Soit un besoin de financement de : 17 830,13

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- ↳ RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT : **87 300,79**
- ↳ AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **17 830,13**
- ↳ RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT : **69 470,66**
- ↳ RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : - **17 830,13**

**n° 2-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2021 : SCE GENERAL**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 Sce Général
- après s'être assuré que le Compte de Gestion 2021 Sce Général, établi par le Trésorier, est conforme aux montants des titres à recouvrer, des mandats émis et aux résultats du Compte Administratif
- considérant que les opérations sont régulières et n'appellent aucune observation
- après en avoir délibéré

Approuve le Compte de Gestion 2021 du Service Général.

**n° 2-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2021 : SCE EAU**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 Sce Eau
- après s'être assuré que le Compte de Gestion 2021 Sce Eau, établi par le Trésorier, est conforme aux montants des titres à recouvrer, des mandats émis et aux résultats du Compte Administratif
- considérant que les opérations sont régulières et n'appellent aucune observation
- après en avoir délibéré

Approuve le Compte de Gestion 2021 du Service Eau.

**n° 2-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2021 : SCE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 Sce Assainissement
- après s'être assuré que le Compte de Gestion 2021 Sce Assainissement, établi par le Trésorier, est conforme aux montants des titres à recouvrer, des mandats émis et aux résultats du Compte Administratif
- considérant que les opérations sont régulières et n'appellent aucune observation
- après en avoir délibéré

Approuve le Compte de Gestion 2021 du Service Assainissement.

**n° 3) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2022 SCE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient, pour l'année 2022, les tarifs suivants :

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2022 les tarifs suivants :

SERVICE EAU	ANNÉE 2022
Surtaxe	0.70 € HT le m3
Prime fixe	7.62 € HT par an et par branchement

SERVICE ASSAINISSEMENT	ANNÉE 2022
Redevance	2.58 € HT le m3
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif	2 000 € net
<i>Véolia/Mosellane des eaux établit, pour le compte de la Commune, la facturation de la redevance assainissement. Cette prestation est facturée 4.12 € HT par an et par compteur - selon barème Véolia établi le 22.02.2022.</i>	

**n° 4) DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS (5.3) – DISSOLUTION SYNDICAT D'INITIATIVE DU VAL DE METZ : désignation d'un représentant commune**

L'association intercommunale dénommée « Syndicat d'Initiative du Val de Metz » a été créée et inscrite au Registre des Associations en date du 21 Juillet 1956.

Elle comporte 21 communes adhérentes dont ARNAVILLE.

Au cours de son existence, le Syndicat d'Initiative a connu plusieurs années de pleine activité et d'opérations diverses qui lui ont permis de connaître son apogée jusqu'en 2005.

Depuis cette date, en raison de l'absence d'activités, de problèmes liés à la nomination de nouveaux représentants calquée sur les échéances municipales, de l'intégration des communes dans d'autres structures intercommunales Eurométropole de Metz pour les unes, communauté de communes Mad-et-Moselle pour les autres, l'essoufflement puis l'inexistence de fait caractérisent cette association.

La Mairie d'ARS-SUR-MOSELLE, siège du Syndicat d'Initiative souhaite, en conséquence, procéder au cours du 3<sup>e</sup> trimestre de cette année, à la dissolution du Syndicat d'Initiative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Ermès COLLA, adjoint au Maire, pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de dissolution du Syndicat d'Initiative du Val de Metz.

**n° 5) AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES (9.1) – R.G.P.D. : mission au Centre de Gestion**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Le Maire propose aux Conseillers de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte d'adhérer au service d'accompagnement, proposé par le Centre de Gestion, pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante et tout document et acte relatif à ladite mission
- Autorise le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant Délégué à la Protection des Données (DPD)

#### **n° 6) LOCATIONS (3.3) – RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de chasse signé avec l'ACCA d'ARNAVILLE arrive à expiration au 31.03.2022.

Il propose au Conseil de renouveler ce bail dans les mêmes conditions, à savoir :

- **Superficie : 140 ha**
- **Durée 9 ans : du 01.04.2022 au 31.03.2031**
- **Loyer : 2 487.32 € (valeur octobre 2021), indexé sur l'indice national des fermages**
- **Le Cahier des Clauses Générales de Location de référence est celui de l'ONF (version novembre 2016)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la location du droit de chasse à l'ACCA d'ARNAVILLE aux conditions ci-dessus
- approuve le Cahier des Clauses Générales établi par l'ONF (version novembre 2016)
- autorise le Maire à signer le bail correspondant

Délibérations réceptionnées par le Préfet le 15.04.2021

N°1-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1)-COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SERVICE GENERAL

n° 1-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION RÉSULTAT 2021 – SCE GENERAL

n° 1-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SCE EAU

n° 1-4) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – SCE EAU

n° 1-5) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SCE ASSAINISS.

n° 1-6) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION RÉSULTAT 2021 – SCE ASSAINISS.

n° 2-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2021 : SCE GENERAL

n° 2-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2021 : SCE EAU

n° 2-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2021 : SCE ASSAINISSEMENT

n° 3) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2022 SCE EAU ET ASSAINISSEMENT

n° 4) DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS (5.3) – DISSOLUTION SYNDICAT D'INITIATIVE DU VAL DE METZ : désignation d'un représentant commune

n° 5) AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES (9.1) – R.G.P.D. : mission au Centre de Gestion

n° 6) LOCATIONS (3.3) – RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE

## Liste des membres du conseil présents et Signatures

Cailloux	Sehili	Colla
Auburtin	Beucart	Bergé XXXX
Besnard	Goussot XXX	Magri
Mérand	Romelot	Royer
Somny	Veillat XXX	Wagner